

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PLACE DU GENERAL SIBILLE B.P. 71129
57216 SARREGUEMINES CEDEX

TEL. : 03 87 28 31 00

RECEPISSE DE DEPOT

SOCIETE FIDUCIAIRE MOSELLANE

2 RUE ROBERT DOISNEAU
BP 40154
57603 FORBACH CEDEX

V/REF :

N/REF : 2001 B 319 / 2017-B-2938

Le greffier du tribunal d'instance de Sarreguemines certifie qu'il a reçu le 10/11/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que la déclaration de confidentialité.

Concernant la société

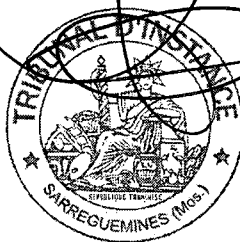
AH GROUPE
Société à responsabilité limitée
12 Mont Sainte-Croix
57600 Forbach

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2938 le 22/11/2017

R.C.S. SARREGUEMINES TI 439 873 373 (2001 B 319)

Fait à SARREGUEMINES le 22/11/2017,

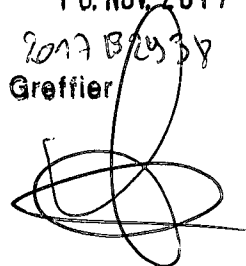
LE GREFFIER



20618319
439 873 373
TRIBUNAL D'INSTANCE
RCS - SARREGUEMINES
Dépôt du

10. NOV. 2017

N° 2017 B 2438
Le Greffier

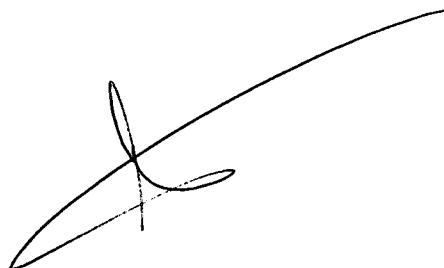


EURL AH GROUPE

« Holding »

12 Mont Sainte-Croix
57600 FORBACH

COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2016



Sommaire

BILAN	3
2050 - Bilan Actif	4
2051 - Bilan Passif	5
ANNEXE COMPTABLE	7
Annexe	

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

BILAN

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL AH GROUPE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		12 Mont Sainte-Croix 57600 FORBACH		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 9 8 7 3 3 7 3 0 0 0 1 3		Néant		☐	
				Exercice N clos le		31/12/2016	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 638	AG	19 575	63
		Fonds commercial (1)	AH	158 752	AI		158 752
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	259 997	AO		259 997
		Constructions	AP	1 878 811	AQ	1 008 634	870 176
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 067	AS	16 644	19 422
		Autres immobilisations corporelles	AT	674 827	AU	294 320	380 506
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	171 000	CV		171 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	20 002	BE		20 002
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	4 688	BI		4 688
TOTAL (II)		BJ	3 223 784	BK	1 339 175	1 884 608	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 788	BM		5 788
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	167 810	BU		167 810
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 440	BW		1 440
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 474	BY		40 474
		Autres créances (3)	BZ	23 028	CA		23 028
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	1 285 072	CG		1 285 072	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 953	CI		18 953	
	TOTAL (III)	CJ	1 542 566	CK		1 542 566	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 766 351	IA	1 339 175	3 427 175	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL AH GROUPE		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 471 380 ...)			DA	471 380	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	35 530	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	68 975	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	58 785	
	Subventions d'investissement			DJ	3 238	
	Provisions réglementées *			DK	38 050	
	TOTAL (I)			DL	675 960	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 290 838	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 275 982	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	134 984	
	Dettes fiscales et sociales			DY	49 409	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 751 214		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 427 175		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 604 579
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	752	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE COMPTABLE

Règles et méthodes comptables

Nom de l'entreprise : EURL AH GROUPE
Activité exercée : Activités des sociétés holding
Adresse : 12 Mont Sainte-Croix
57600 FORBACH

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Total du bilan avant répartition : 3 427 175 euros
Résultat : **bénéfice de 58 785 euros.**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2017 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
- * Constructions : 7 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables**Autres immobilisations financières**

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements en matière de pension, retraite et autres indemnités n'ont pas fait l'objet d'une provision et ne sont pas couverts par un contrat d'assurance.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile a été constaté pour un montant de 11 566 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminutions	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	158 752			158 752
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 638			19 638
Immobilisations incorporelles	178 390			178 390
- Terrains	259 998			259 998
- Constructions sur sol propre	1 495 155			1 495 155
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	312 153	71 504		383 656
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 235	13 832		36 067
- Installations générales, agencements aménagements divers	200 410	12 133		212 542
- Matériel de transport	203 927	273 206	166 511	310 622
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	133 842	17 822		151 663
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 627 719	388 496	166 511	2 849 704
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	171 000			171 000
- Autres titres immobilisés	20 003			20 003
- Prêts et autres immobilisations financières	4 687	1		4 688
Immobilisations financières	195 690	1		195 691
ACTIF IMMOBILISE	3 001 799	388 497	166 511	3 223 785

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		388 496	1	388 497
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		388 496	1	388 497
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		166 511		166 511
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		166 511		166 511

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2016

Éléments achetés	158 752
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	158 752

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 012	2 563		19 575
Immobilisations incorporelles	17 012	2 563		19 575
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	627 462	81 527		708 989
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	185 319	24 327		209 645
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 032	4 613		16 645
- Installations générales, agencements aménagements divers	79 667	17 275		96 942
- Matériel de transport	71 178	107 735	70 406	108 506
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 090	14 782		88 873
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 049 748	250 259	70 406	1 229 601
ACTIF IMMOBILISE	1 066 761	252 822	70 406	1 249 176

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 87 143 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 688		4 688
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	40 474	40 474	
Autres	23 028	23 028	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 953	18 953	
Total	87 143	82 455	4 688
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Org.soc. prod.a recevoir	833
Banques prod. a recevoir	5 485
Total	6 318

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 471 380,00 euros décomposé en 23 569 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	23 569	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés ou annulés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	23 569	20,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	34 765	3 285		38 050
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	34 765	3 285		38 050

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	3 285

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 751 215 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	753	753		
- à plus de 1 an à l'origine	1 290 086	143 451	585 119	561 516
Emprunts et dettes financières divers (*)	1 100	1 100		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 985	134 985		
Dettes fiscales et sociales	49 409	49 409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 274 882	1 274 882		
Produits constatés d'avance				
Total	2 751 215	1 604 580	585 119	561 516

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 442 229

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont : 590 578

(**) Dont envers les associés 1 274 882

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	4 614
Int.courus/emprunt etab.c	8 683
Conges a payer	13 150
Org.soc. ch./conges payes	2 360
Org.soc. charges a payer	3 025
Etat autres ch. a payer	41
Total	31 873

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	18 953		
Total	18 953		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

Montant en
euros

Plafonds des découverts autorisés

Caution HAMAN Alain

240 000

Avals et cautions

240 000

Autres engagements reçus

Total**240 000**

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. D'un montant de 11 566 euros, il sera affecté au soutien des mesures suivantes (répartition faite en euros)

Montant affecté

Soutien du fonds de roulement

11 566

26018319

439 873373

TRIBUNAL D'INSTANCE
RCS - SARREGUEMINES
Dépôt du

10. NOV. 2017

N° 2077B2938
Le Greffier

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT

AH GROUPE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 471 380.00 €

Siège social : 12 MONT SAINTE-CROIX

57600 FORBACH

439 873 373 RCS SARREGUEMINES

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 58 785.19 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Un résultat de | 58 785.19 € |
| - Une somme de | 2 939.26 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 55 845.93 € |
| affectée, pour solde, au compte "Autres réserves". | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été, les suivantes :

Distribution de dividendes hors AGO annuelle :

décision du 31.12.2016

- | | |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué : | 50 000.00 € |
| soit, par titre : | 2.12 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 50 000.00 € |

décision du 03.12.2015

- Dividende global distribué :	40 000.00 €
soit, par titre :	1.70 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	40 000.00 €

décision du 22.12.2014

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	1.11 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

